Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16404-DE-1-1

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 5 octobre 2026

Délibération n° 2026_152
CONTINUONS MERIGNAC VILLE VERTE- VEGETALISATION DU PARVIS DE L'ECOLE ANATOLE FRANCE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : **47**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Alain CHARRIER, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Patricia NEDEL, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Aimeric ENARD, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Alice HERBERT, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Christine MALKIEL, Emilie MARCHES, Michelle PAGES, Caroline VAN RENTERGHEM, Clément VANDECASTEELE, Franck YVONNEAU, Arnaud ARFEUILLE, Clémence NAVEYS-DUMAS, Preslia OKOU, Loan PANIFOUS, Loïc PEDELUCQ, Christine PEYRE, Clémence PINEAU , Alexandre POUZEAUD, Fatou THIAM, Alessandro DI SOMMA, Rémi COCUELLE, Gérard CHAUSSET, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Thierry MILLET, Denis ABRAND, Fatima AIT KEDDOUR, Aurelie DOULUT, Jimmy BOURLIEUX, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Thierry TRIJOULET, Véronique TREZEGUET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : **2**

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Claude MELLIER, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Amélie AUDOIT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16404-DE-1-1

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué aux Espaces publics, Voirie, Proximité et Transports, rappelle à l'Assemblée que la Ville a adopté en 2024 le plan « Continuons Mérignac Ville Verte ».

Ce plan structure la démarche municipale en faveur de la nature en ville. Il prévoit la désartificialisation ou la renaturation d'une trentaine de sites sur le domaine public et la création de nouveaux parcs et jardins.

La végétalisation des cours d'école s'inscrit pleinement dans ce plan. Elle participe également de l'engagement de la Ville visant à adapter les écoles aux effets du réchauffement climatique, en réduisant les îlots de chaleur, en développant les espaces ombragés, en favorisant l'infiltration des eaux pluviales et en améliorant le cadre de vie des enfants et de la communauté éducative.

Dans ce cadre, les budgets communaux de 2025 et 2026 ont prévu la végétalisation des cours des écoles maternelle et primaire Anatole France. Le projet concernant l'école maternelle est livré depuis un an. Celui de l'école primaire est en cours depuis l'été 2026 et s'achèvera avec les plantations de l'hiver 2026-2027.

Dans le prolongement de ces opérations, la Ville prévoit de réaménager le parvis commun aux deux écoles. Cet espace public accueille des usages divers en dehors du temps scolaire et bénéficie à l'ensemble du quartier.

Le projet vise à désimperméabiliser et à végétaliser le parvis, à améliorer la gestion des eaux pluviales et à créer un espace public inclusif, résilient et adapté aux effets du changement climatique.

Le coût des travaux est évalué à environ 400 000 euros TTC. Le projet pourrait bénéficier d'une participation de l'Union Européenne au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), à hauteur de 80 % au maximum du montant total des travaux.

Les crédits correspondants seront proposés au vote du budget primitif, en section d'investissement (chapitre 23).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-098 du 7 octobre 2024 relative au schéma directeur « Continuons Mérignac Ville Verte »,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le projet de désimperméabilisation et de végétalisation du parvis des écoles maternelle et primaire Anatole France et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du FEDER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16404-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 5 octobre 2026

VILLE DE MERIGNAC (Gironde)

Amélie AUDOIT
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.